

A l'époque, nous avons des gouvernements libéraux et conservateurs. La population du Canada désirait vivement travailler; les citoyens du pays ne demandaient qu'à être des membres productifs et respectés de la collectivité. Mais les gouvernements favorables à la libre entreprise les ont condamnés à un régime à peine suffisant pour vivre. La jeunesse de notre pays a été condamnée à voyager d'un bout à l'autre du Canada, où personne n'en voulait ni n'en avait besoin. Ces jeunes étaient les parias du régime économique et de la mauvaise gestion du gouvernement. Le gouvernement de l'époque n'ayant tenu compte d'aucun avertissement quant au chômage, qu'est-ce qui en est résulté? Notre démocratie canadienne a dû recourir au gaz lacrymogène et aux bâtons de police et nous avons entendu des maires libéraux lire la loi sur les émeutes. Je le sais, car j'y étais.

En discutant cette question du chômage, je ne crois pas qu'il convienne d'entendre les porte-parole du Gouvernement, notamment les ministres, dire à la Chambre, et par conséquent à la population du Canada, que les 524,000 chômeurs qui réclament du travail actuellement ne constituent qu'un problème saisonnier. Je ne parviens pas à avaler ce qu'on nous dit,—c'est fâcheux. Ce n'est pas fâcheux pour le Gouvernement, ni pour les ministres, ni pour nous qui, à partir de demain, toucherons \$10,000 par année, sans compter des allocations de dépenses, mais c'est très fâcheux (même s'il ne s'agit que de 2 p. 100 de notre population ouvrière) pour le demi-million ou plus de chômeurs qui cherchent actuellement du travail au Canada. Il faut aussi songer aux femmes et aux enfants de ces 500,000 chômeurs. Si nous ne manquons pas totalement du sens des responsabilités, nous voudrions nous mettre à la place, peu enviable, de ces 500,000 chômeurs et de leurs familles.

La responsabilité du Gouvernement en la matière ne fait aucun doute. Je la fais remonter au mois d'août 1945, sinon au delà. En août 1945, se tenait ici, à Ottawa, une conférence eut été convoquée en vue de conté été convoquée parce que le gouvernement fédéral de l'époque voulait que les provinces louent à l'État central certains domaines d'imposition, en retour d'une subvention annuelle assise sur une base déterminée. Bien que la conférence ait été convoquée en vue de conclure une entente fédérale-provinciale sur la location des domaines provinciaux d'imposition, les provinces canadiennes se sont entretenues avec le gouvernement, en août 1945, sur la proposition du gouvernement qui prétendait avoir des plans destinés à assurer l'emploi intégral et un niveau d'existence plus élevé au Canada.

[M. Winch.]

Je voudrais me reporter au compte rendu de la conférence plénière qui a eu lieu du 6 au 10 août 1945, afin de démontrer à la Chambre que les provinces sont venues ici parce qu'elles croyaient que le gouvernement avait, en 1945, un plan destiné à assurer l'embauchage intégral, que le gouvernement lui-même avait admis que c'était l'objet premier de la conférence et non pas de conclure des ententes fiscales. Dans le rapport du compte rendu de la conférence nous trouvons, à la page 32, un exposé de l'honorable John Hart, premier ministre de la Colombie-Britannique. Il s'est exprimé très clairement sur ce point. Je me permets de citer l'extrait suivant de ses remarques:

Les Canadiens attendent beaucoup de cette conférence. Depuis les jours décevants de la dernière crise économique, les événements ont sensiblement influé sur les opinions qu'on entretenait naguère quant au rôle que doit jouer le gouvernement dans l'économie nationale. D'après nous, le succès qui a couronné l'administration de l'économie canadienne en temps de guerre a persuadé les citoyens réfléchis qu'en temps de paix il est possible dans une large mesure de régler les effets d'un cycle commercial bouleversé, de bannir la crainte du chômage et de l'insécurité sociale, de maintenir l'emploi et le revenu à un niveau élevé, et d'atteindre un niveau de vie toujours croissant.

Voilà comment s'est exprimé le premier ministre libéral de la Colombie-Britannique lors de la première réunion plénière de la conférence; je partage l'opinion qu'il a exprimée dans ses remarques d'ouverture. Il ne s'agit pas là seulement du point de vue du premier ministre de la Colombie-Britannique, mais aussi de celui des premiers ministres des autres provinces. La conférence était alors appelée à étudier des plans en vue d'assurer la stabilité de l'embauchage intégral et un niveau élevé d'existence; c'étaient là les objectifs que le gouvernement fédéral lui-même envisageait d'abord. Voici comment s'est exprimé le ministre du Commerce, comme l'atteste la page 89:

Le Gouvernement fédéral se propose aussi de verser une subvention spéciale équivalant à 20 p. 100 des frais des entreprises provinciales et municipales de travaux publics, pourvu

a) que le Dominion ait accepté et enregistré ces entreprises à titre de projets entièrement préparés avant leur mise à exécution;

b) que ces projets aient été mis à exécution au cours d'une période désignée par le Dominion.

Plus loin, il a dit:

Dans l'échelonnement des entreprises, le Dominion ne s'occuperait que de la question de l'embauchage.

Je désire citer un seul autre passage de ce rapport; il a trait à une déclaration du ministre du Travail d'alors, feu l'honorable